Recap. changements

Année 2021



Sommaire

- 1 Fourchette du JEH
- 2 Le changement de wording
- 3 Nouveaux documents types
- 4 Mise en conformité CNIL (cookies)
- 5 Signature électronique
- 6 Changements au 01/01/2022
- 7 Placements RSE



Fourchette du JEH

Fourchette du JEH

Facturation client et part reversée à l'intervenant

Fourchette du JEH (facturée au client) : 80 – 450€ HT

Fixé par la CNJE

Rétribution brute maximum par JEH est de 280€ (pour chaque JEH et non la moyenne)



Fixé par l'Urssaf

1 JEH (80 € - 450 €)

Montant facturé au client

Montant facturé au client

Montant reversé à l'intervenant

Montant conservé par la Junior-Entreprise

280 €

280 €

Montant brut **maximum** reversé à l'intervenant

Montant conservé par la Junior-Entreprise

Le changement de wording

Changement de wording

Une deuxième version pour vous faciliter leur utilisation

Rémunération devient rétribution ou encore indemnité d'engagement associatif.

Recrutement devient appel à compétences, recherche de (profil / intervenants) ou encore sélection.

Cabinet de conseil devient « association pédagogique de Conseil en [insérer votre domaine] » ou encore « association à but non-lucratif ».



Il n'est pas possible de se comparer à un cabinet de conseil ou tout autre concept existant.

Les documents obligatoires pour prendre part à une étude

Docs obligatoires étudiants pour une étude

Documents demandés suite à la clarification de l'Urssaf



Le certificat de scolarité peut se substituer à la carte étudiant en cas de difficulté pour récupérer cette dernière.

Nouveaux documents types d'étude et associatifs

Changements des documents d'étude

Les changements pour éviter une requalification en salarié



ACCOMPAGNEMENTS DES INTERVENANTS

Il n'est pas possible de parler d'ordres donnés par un membre de la Junior-Entreprise à un intervenant ni d'un contrôle du travail de l'intervenant par un membre de la Junior-Entreprise. On parlera d'un accompagnement sur l'ensemble de l'étude.

)1



RETRIBUTION DES INTERVENANTS

La rétribution de l'intervenant doit être fixée d'un commun accord avec ce dernier. Il doit en effet participer à la détermination du montant de sa rétribution.

02



D'un point de vue opérationnel : avant signature du RM, par exemple à l'entretien, vérifiez que l'intervenant potentiel est d'accord avec le montant proposé



REUNIONS/POINTS D'ÉTAPE DURANT L'ETUDE

Il n'est pas possible d'imposer des rendez-vous à l'intervenant, ceux-ci devant être convenus d'un commun accord.

03

Changements des documents d'étude

Les changements pour éviter une requalification en salarié



SELECTION/RECHERCHE D'INTERVENANTS

Il n'est plus possible de parler de processus de recrutement. On parlera de « recherche » ou encore de sélection de l'intervenant.

04



QUALITE DES LIVRABLES

Il n'est plus possible d'avoir une phase dédiée à la relecture, validation d'un livrable, à la finalisation de l'étude ou tout autre phase s'apparentant au contrôle d'un livrable par un membre de la Junior. On parlera d'un accompagnement sur la durée de l'étude.

05



Statuts



RI



BA



CE/CC



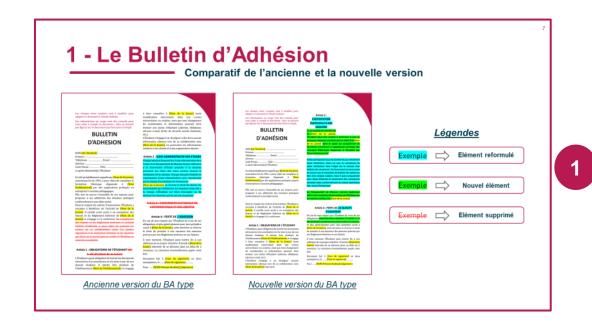
RM

Document associatifs à modifier

Document d'étude à modifier

Changements des documents d'étude

Des ressources pour vous aider dans leur mise en place





Une document vous expliquant et aidant à mettre en place tous les changements disponible dans le pack orga de kiwi légal



Le module ticket : kiwi > contactez la CNJE ou par mail à conseil@cnje.org en cas d'échange de pièce jointe.

Conformité CNIL sur les traceurs (cookies)

Conformité CNIL sur les traceurs (cookies)

Une réglementation concernant le consentement des cookies et autres traceurs a été définie par la CNIL.

Site web

Qu'est ce que cela concerne?

Application mobile

1

Les utilisateurs doivent consentir au dépôt de traceurs par un **acte positif clair** comme le fait de cliquer sur « j'accepte ».

2

Les utilisateurs devront être en mesure de retirer leur consentement, facilement, et à tout moment.

3

Refuser les traceurs doit être **aussi aisé que de les accepter** : un bouton tout refuser par exemple.



Les utilisateurs doivent clairement être informées des **finalités des traceurs** avant de consentir, ainsi que des conséquences qui s'attachent à une acceptation ou un refus de traceurs.

Elles doivent également être informées de l'identité de tous les acteurs utilisant des traceurs soumis au consentement.

5

La junior doit être en mesure de fournir, à tout moment, la **preuve du recueil** valable du consentement libre, éclairé, spécifique et univoque de l'utilisateur (Qui, à quoi il a consenti et quand).



Extrait du back office de votre application / site web

3 types de traceurs concernés

Mesure d'audience

Publicité partagée

Réseaux sociaux

Signature électronique

Signature electronique

Pour les **documents de suivi d'études** (CE, PV, Avenants, RM...) **et les notes de frais**, un logiciel de signature électronique de type signature électronique avancée :

- Normé elDAS qui apparaisse sur les Trusted List (ex : à l'échelle de l'Europe, la EUTL)
 - Doit garantir l'authentification et l'identification du destinataire
 - Doit garantir l'intégrité et la lisibilité du document
- Avec un système de double authentification qui soit opérationnel (ex : SMS + Mail)
- Qui couvrent en cas de litige (comme une licence puisque les fournisseurs engagent leur responsabilité civile professionnelle)

Les logiciels de signature électronique recommandés par la CNJE sont Docusign, Yousign, Liveconsent.

Pour les **documents internes** (PV d'AG, CR de CA, Bulletins d'adhésion, ...), un logiciel de signature électronique n'est pas obligé de respecter ces normes.



Voici un <u>article</u> pour vérifier la conformité de votre logiciel

Changements au 01/01/2022

Changements au 01/01/2022



SMIC

- Le SMIC horaire brut passe à 10,57€
- La base Urssaf pour 2022 est de 42,28€

Mettez à jour vos tableaux de suivi, processus ect.



TAUX ACCIDENT DU TRAVAIL (AT)

Seul taux sensible de changer au 01/01/2022 et propre à chaque junior. Il est disponible en dématérialisé sur le site de l'Urssaf ou sur net.entreprises via le service compte AT/MP qu'il faut activer via le tutoriel du pack trésorerie.



DECLARATIONS ANNUELLES

- Pas de passage à la DSN en 2022. Les nouveaux tutoriels DADS, DAS2, TR sont disponibles dans le <u>pack trésorerie</u>;
- IS : le taux passe à 25% sur la tranche de résultat supérieure à 38120€

Placements et investissements RSE

Placements et investissements RSE

Pour faire un placement/investissement RSE, 7 Commandements une Junior devra respecter :

1/ Le placement/don avec contrepartie doit être pour une organisation dont les dons vont bénéficier directement à une association à impact social ou environnemental. La Junior doit être en capacité de prouver (par exemple à l'audit) que les fonds alloués ont bien été utilisés à cet effet. La Junior pourra solliciter le Comité RSE pour trancher en cas de doute.

2/ S'il s'agit d'un don avec contrepartie, ce dernier doit bénéficier à l'association (personne morale = la Junior) et non pas ses membres (personnes physiques).

3/ L'intérêt du placement RSE est limité à 2% par an. La Junior ne doit pas s'engager dans un placement trop illiquide (les conditions de retraits et de clôture du placement doivent être flexibles).

Placements et investissements RSE

4/ Chaque année la Junior peut réaliser un don avec contrepartie/placement qui n'excédera pas 10% de son chiffre d'affaires. Ce placement se cumule avec ceux des années précédentes sous la limite du respect du point 5.

5/ Le cumul des dons avec contrepartie/placements (hors intérêts) n'excède pas 10% de la valeur de ses fonds propres

6/ La Junior réalise un suivi de ses dons avec contrepartie/placement dans un tableau de suivi ou outil équivalent et s'assure que la passation est bien assurée sur ces sujets-là.

7/ La Junior ne réalise pas d'OPCVM.